

Adoption du schéma des mobilités : un plan d'action concret pour améliorer les mobilités du quotidien

Le Syndicat mixte des mobilités de l'Ouest savoyard (SYMOS) a adopté son schéma des mobilités lors du Comité syndical du jeudi 18 décembre 2025. Document de planification des mobilités à l'échelle du bassin de vie défini par les intercommunalités de Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie, il prévoit un plan d'actions concrètes, finançables et réalisables d'ici 2030. Il vise à proposer de nouveaux services de mobilité aux habitants en s'appuyant sur le renforcement de l'offre de transport en commun, la création de nouveaux aménagements cyclables, le développement du covoiturage et un accompagnement renforcé des employeurs.

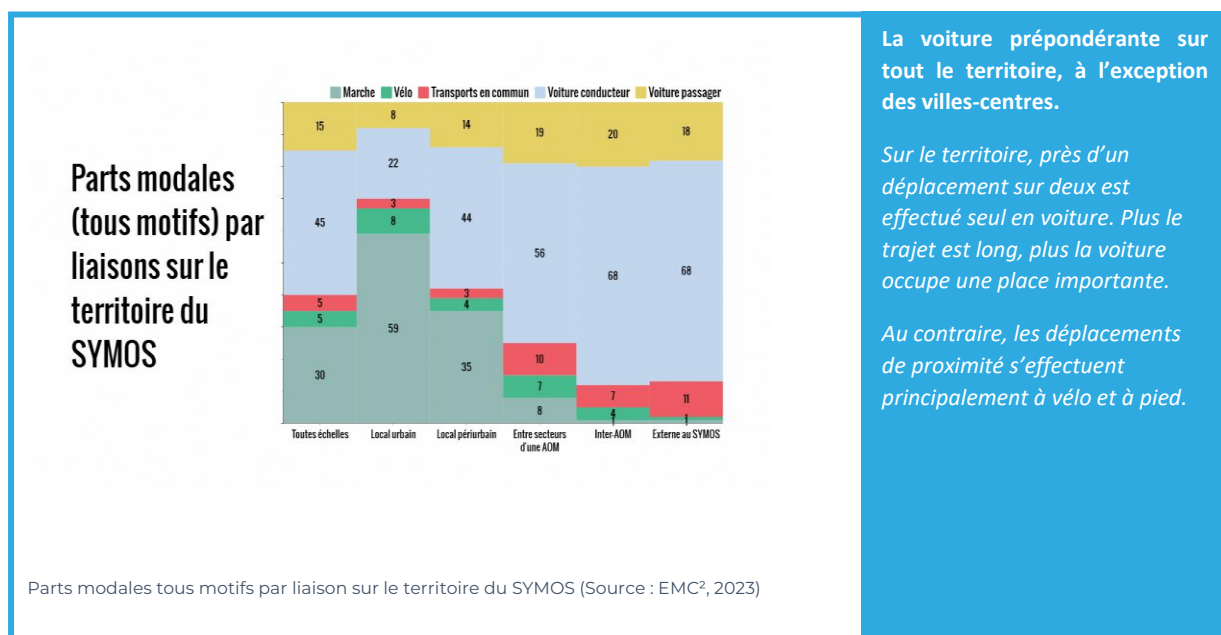
Un territoire attractif avec des enjeux de mobilité

Les communautés d'agglomération de Grand Chambéry et de Grand Lac, la communauté de communes de Cœur de Savoie et le Département de la Savoie ont créé le SYMOS en 2024 pour construire une **politique de mobilité cohérente à l'échelle du grand territoire**.

Chacune des trois intercommunalités reste Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur son périmètre, avec notamment la responsabilité de mettre en œuvre les investissements à réaliser.

Ce grand territoire est **attractif**. Entre 2006 et 2021, sa population (+15%) et le nombre d'emplois (+17%) ont évolué dans des proportions supérieures à la moyenne nationale. En parallèle, le territoire a connu un phénomène de **diffusion de l'habitat** (les nouveaux habitants s'installent majoritairement dans les communes périurbaines) et de **concentration de l'emploi** dans l'axe central urbain et en particulier sur les principaux parcs d'activités économiques (Savoie Technolac, Alpespace, Savoie Hexapôle). Du fait de la diffusion de la croissance démographique et de la concentration de l'emploi, les habitants du territoire parcourent toujours plus de kilomètres pour aller travailler.

Cette situation a entraîné une **augmentation du nombre de déplacements**, dont la majorité se fait en voiture, à la fois à l'intérieure des intercommunalités, mais aussi entre les différents territoires qui composent le SYMOS. Entre 2006 et 2021, malgré les efforts des territoires du SYMOS pour développer les modes de transport alternatifs à la voiture, celle-ci représente encore 87 % des kilomètres domicile-travail dans l'axe central, contre seulement 10 % pour les transports en commun. Ainsi, même si la part modale de la voiture baisse de 8 points sur la période (pour tous motifs), l'allongement des distances de trajet compense le phénomène.

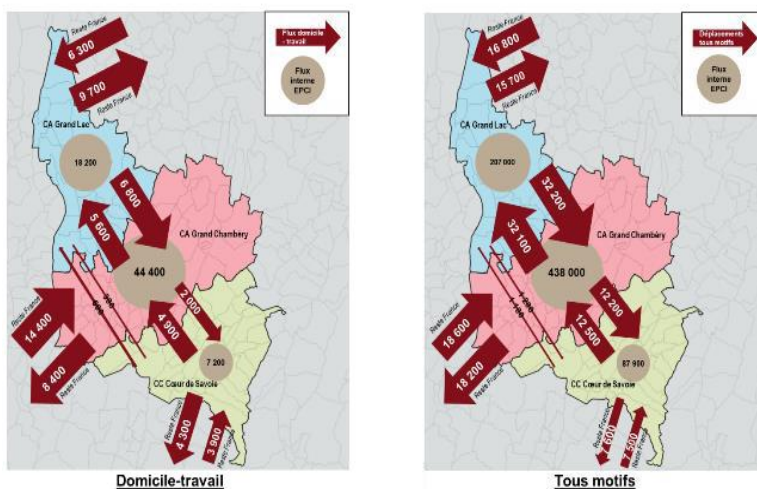


Adhérents :

L'interdépendance entre les trois territoires du SYMOS

Avec l'évolution du territoire, le nombre de déplacements entre les AOM ont augmenté (+ 24% entre 2006 et 2021).

Plus longs, effectués en heures de pointe, et le plus souvent en voiture, ces déplacements génèrent des externalités négatives (congestion, pollution, nuisances sonores, ...) sources d'enjeu pour les AOM.



Déplacements tous motifs et domicile-travail entre les différentes AOM du territoire du SYMOS (Sources : INSEE, EMC)

Au regard de la croissance démographique, et de l'évolution de la motilité (*nombre de déplacements par personne et par jour*), les études estiment qu'il y aura de l'ordre de **40 000 déplacements supplémentaires par jour** réalisés en **voiture personnelle** à l'**horizon 2035** si des solutions alternatives à la voiture ne sont pas mises en place.

Cette situation, en plus d'aggraver la congestion des axes routiers, dégraderait fortement la qualité de l'air et la qualité de vie des habitants. Cette situation **n'est pas compatible avec les objectifs de transition écologique, de protection de l'environnement et de la santé publique** que se sont fixées les quatre collectivités membres du SYMOS.

Par conséquent, elles ont fait le choix d'élaborer un **schéma des mobilités** qui constitue la feuille de route du territoire planifiant l'évolution des services de mobilité.

Un plan d'action concret et réalisable à court terme, pour améliorer l'offre de mobilité

Le schéma des mobilités pose un engagement fort : son objectif est qu'il n'y ait **pas de déplacements additionnels en voiture personnelle sur les routes du territoire à l'horizon 2035**, malgré la croissance du territoire.

Pour cela, il s'appuie sur un plan d'action composé **d'actions concrètes qui pourront être mises en œuvre à court terme par les membres du SYMOS**, dès 2026 et jusqu'à l'horizon 2030 :

Le schéma prévoit notamment les actions suivantes :

1. Renforcement de l'offre de transport en commun

- **À horizon 2028** : mise en œuvre de deux **corridors express**. Un, au nord, depuis Entrelacs jusqu'au pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Chambéry, l'autre au sud, entre Alpespace et le PEM de la gare de Chambéry ;
- **À horizon 2030** : mise en place d'une **ligne de transport en commun sur site propre** en direction de Technolac ;
- À cela s'ajoute l'**amélioration de l'offre de transport en commun** des trois AOM.

2. Amélioration des liaisons cyclables grâce à un réseau cyclable express

- **Dès 2026** : définition des liaisons cyclables prioritaires pour relier les territoires par les trois AOM ;
- **À horizon 2030** : aménagements d'environ **80km de liaisons cyclables** pour mieux relier les AOM ;
- **Dès 2027** : harmonisation de **l'offre de location de vélos** sur le territoire et développement de l'offre de stationnement vélo ;
- **À horizon 2028** : **doublément** de la flotte de vélos en location.

3. Accélération de la politique de covoiturage

- **Dès 2027** : doublément de l'enveloppe budgétaire globale liée à la gratification accordée aux covoitureurs ;
- **À plus long terme** : renforcement des infrastructures de covoiturage.

4. Accompagnement des employeurs

- **Horizon 2027** : harmonisation des dispositifs d'accompagnement des employeurs sur le territoire ;
- **Horizon 2028** : mise en place du bureau des temps et réalisation de diagnostic de mobilité et **animation de réseau d'entreprises** à l'échelle des grandes zones d'activité du territoire.

Vers un réseau unique

En parallèle de la mise en place de ce plan d'action, les trois AOM se fixent l'ambition de créer un réseau de transport en commun unique à l'horizon 2030. Des études seront engagées dans les prochains mois pour déterminer les conditions de mise en œuvre de ce projet.

Avant la mise service du réseau unique, les membres du SYMOS travailleront pour mieux intégrer le parcours usager. L'objectif est de réduire les barrières qui complexifient les déplacements des usagers des différentes offres de mobilité sur le territoire, notamment avec la mise en place de titres de transport intégrés à l'échelle des trois AOM, des services de distribution et de billettique communs, etc.

Un plan d'action ambitieux mais finançable

Le projet porté par le schéma des mobilités du SYMOS est ambitieux et prévoit une hausse conséquente de l'offre sur tous les modes pour permettre aux territoires d'éviter les nuisances induites par sa croissance. Un tel projet implique l'augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement en matière de mobilité. Le projet, dans sa globalité, est toutefois finançable par l'activation de plusieurs leviers à la disposition des territoires.

En fonctionnement, le coût des nouveaux services mis en place dans le cadre du schéma des mobilités est estimé autour de 10 millions d'euros **à l'horizon 2030** (déploiement des corridors express, hausse de l'offre sur les réseaux urbains, reprise et amélioration de lignes régionales, ...).

Le montant des **investissements** portés dans le cadre du schéma des mobilités est quant à lui estimé à **24,5 millions d'euros sur la période 2026-2032** (covoiturage express, site propre pour les transports en commun en direction de Technolac, vélos, ...).

Pour Thierry Repentin, président du SYMOS :

« Avec l'adoption du schéma des mobilités du SYMOS, nous franchissons une étape majeure pour l'avenir du territoire. Grand Chambéry, Grand Lac, Cœur de Savoie et le Département ont su construire ensemble un plan ambitieux, concret et finançable. C'est un message fort envoyé à nos concitoyens et aux entreprises : la mobilité est une priorité pour améliorer le quotidien des habitants, accompagner l'attractivité et le développement économique du territoire, et répondre aux enjeux écologiques.

Dès 2026, ce schéma permettra de déployer des solutions visibles et efficaces en matière de transports en commun, de vélo et de covoiturage. »

Site internet du SYMOS : <https://symos.fr/accueil>